

Numéro de dossier : **220417**
Date du repérage : **07/04/2022**

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie.

Remarque :

En l'absence de règlement de copropriété demandé :

- la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci,
- le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant,
- les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation, ie mentionnée à l'article 4-I.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Seine-Maritime**

Adresse : **13 rue Cesar Franck**

Commune : **76000 ROUEN**

Références cadastrales non communiquées

Parcelle(s) n° /,

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : **Lot NC,**
9^{ème} étage droite

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : **Gence & Associés Notaires - M. VAN DEN**

HEUVEL Ronald

Adresse : **105, rue Jeanne d'Arc**

76000 ROUEN

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : ... **Gence & Associés Notaires - Mme COMBE Julie**

Adresse : **105, rue Jeanne d'Arc**

76000 ROUEN

Repérage

Périmètre de repérage : **Logement entier**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **BONNOME xavier**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAGNOSTIM**

Adresse : **2 rue Victor Hugo**

76420 BIHOREL

Numéro SIRET : **752 494 989**






Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **10813811104 / 01/01/2023**

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 90.60 m² (quatre-vingt-dix mètres carrés soixante)

Description des pièces visitées

Localisation	Description	Photo
Entrée	Sol : Moquette collée, Carrelage collé Mur : Papier peint collé, Tissu mural Plafond : Papier peint collé	
Placard 1 entrée	Sol : Moquette collée Mur : Papier peint collé Plafond : Peinture	
Placard 2 entrée	Sol : Moquette collée Mur : Peinture Plafond : Peinture Canalisation : Métal + PVC	
Placard 3 entrée	Sol : Moquette collée Mur : Peinture Plafond : Peinture	
Salle de bains	Sol : Carrelage collé Mur : Faïence Plafond : Dalles polystyrènes collées Canalisation : Métal + PVC	
Wc	Sol : Carrelage collé Mur : Peinture Plafond : Peinture Canalisation : PVC	
Salle d'eau	Sol : Carrelage collé Mur : peinture et faïence Plafond : Peinture Canalisation : Métal + PVC	
Chambre 1	Sol : Moquette collée Mur : Papier peint collé Plafond : Peinture	

Localisation	Description	Photo
Placard chambre 1	Sol : Moquette collée Mur : Papier peint collé Plafond : Peinture	
Chambre 2	Sol : revêtement PVC collé Mur : Papier peint collé Plafond : Peinture	
Salle à manger	Sol : Carrelage collé Mur : Papier peint collé Plafond : Peinture	
Séjour	Sol : Carrelage collé Mur : Papier peint collé Plafond : Peinture	
Cuisine	Sol : Carrelage collé Mur : papier peint collé et faïence Plafond : Peinture Canalisation : Métal + PVC	
Chambre 3	Sol : Moquette collée Mur : Papier peint collé Plafond : Peinture	
Cave	Sol : Béton Mur : Béton, Briques Plafond : Fibralth Canalisation : Métal	

Commentaires généraux : /

Résultat du repérage

Date du repérage : **07/04/2022**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Gence & Associés Notaires Mme COMBE Julie

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Commentaires
Entrée	8.9	
Placard 1 entrée	0.34	
Placard 2 entrée	0.85	
Placard 3 entrée	0.89	
Salle de bains	3.29	
Wc	1.22	
Salle d'eau	1.52	
Chambre 1	11.3	
Placard chambre 1	1.8	
Chambre 2	9.46	
Salle à manger	18.13	
Séjour	9.55	
Cuisine	11.2	
Chambre 3	12.15	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

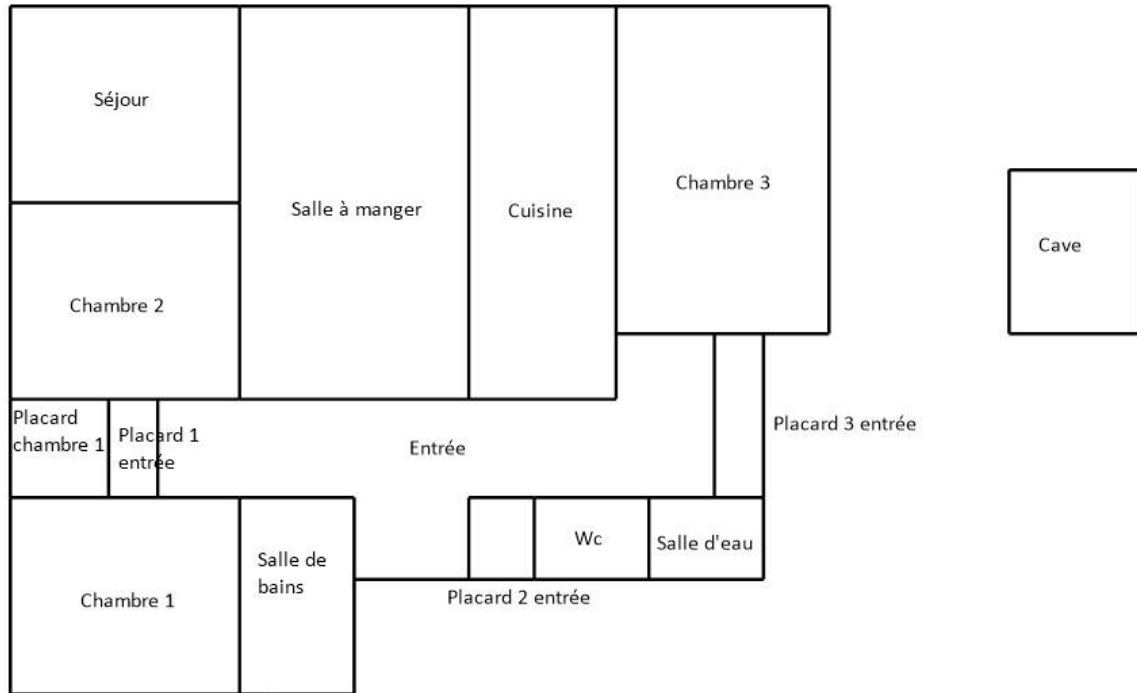
Surface loi Carrez totale : 90.60 m² (quatre-vingt-dix mètres carrés soixante)

Fait à ROUEN, le 07/04/2022

Par : BONNOME xavier



Aucun document n'a été mis en annexe





Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 4209 Version 005

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BONNOME Xavier

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 19/07/2019 - Date d'expiration : 18/07/2024
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 19/07/2019 - Date d'expiration : 18/07/2024
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 15/12/2021 - Date d'expiration : 14/12/2028
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 12/12/2021 - Date d'expiration : 11/12/2028
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 29/06/2021 - Date d'expiration : 28/06/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 06/12/2021.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 5 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
BY AFNOR
PORTÉE
CERTIFICATION DISPONIBLE SUR
DE PERSONNES
WWW.COFRAC-FR

CPE DI FR 11 rev 17